Intelligence artificielle, travail et emploi, le CESE a adopté son étude



TRAVAUX PUBLIÉE LE 14/01/2025

Saisine liée : ANALYSE DE CONTROVERSES - INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, EMPLOI ET TRAVAIL

Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Crainte de perte ou de transformation de leur emploi, sentiment de déclassement, déplacement de la valeur travail sur des taches à forte plus-value mais générant et intensifiant le stress, les salariés sont très méfiants vis-à-vis de l'intelligence artificielle (IA). Côté employeurs, les entreprises sont pour la majorité encore en phase d'apprentissage de l'IA avec des expériences empiriques et des tests sur certaines tâches. Il reste que l'IA bouleverse l'emploi et le travail en induisant un changement complet des organisations qui peut les déstabiliser. L'IA doit être interrogée, pensée et intégrée le plus en amont car elle peut constituer un levier d'amélioration des conditions de travail (management, investissement de travail (...). Un équilibre est à trouver entre les

fonctions exercées, les conditions dans lesquelles elles s’effectuent et le sens donné au travail. L’IA ne soit pas être subie, mais être porteuse de progrès tant sociaux qu’économiques. elle constitue un enjeu majeur dont les entreprises, les administrations et des branches professionnelles doivent se saisir.

L'étude du CESE a été adoptée par le Bureau du CESE et a été présentée le mardi 14 janvier 2025.

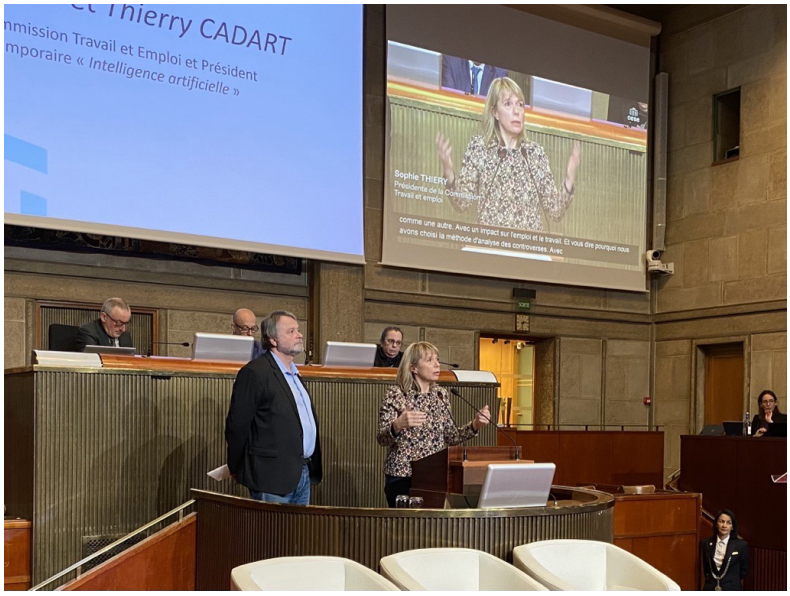
Lire l'essentiel de l'étude **Lire l'étude**

Travailler avec l'IA

62 % des emplois des économies avancées présenteraient une exposition élevée à l'IA. 27 % des emplois en seraient fortement complémentaires et en bénéficieraient, tandis que l’IA pourrait se substituer à 33 % des emplois - Source FMI, TrésorEco n° 341, Les enjeux économiques de l’IA, avril 2024.

En amont du **Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle**, qui se tiendra le 10 et 11 février à Paris, le CESE a travaillé sur la construction d’un avis transverse, qui interroge sur les conditions nécessaires pour un cadre d’acceptabilité du développement de l’IA, qui soit au service de l’intérêt général. L'avis "L'Intelligence artificielle au service de l'intérêt général" constitue la contribution de la société civile au Sommet.

Dans le cadre de sa réflexion globale sur l'IA le CESE s'est attaché aux impacts de l'IA sur le travail et l'emploi (qui correspond également à la thématique n°2 du Sommet IA "avenir du travail"), Le CESE a analysé par la méthode de controverses les arguments en faveur et en défaveur de l'IA dans le travail et l'emploi. Il a élaboré **3 grandes questions** qui ont été débattues en Commission et dont la synthèse a été présentée en séance par Jean-Marie Truffat accompagné des trois référents.



> *" L'IA n'est pas une évolution technologique comme les autres pour 4 raisons : sa vitesse de diffusion, l'IA touche tous les métiers et toutes les catégories, l'IA est déjà dans l'entreprise, l'IA est un outil évolutif "*

Sophie Thiéry, Présidente de la commission Travail et emploi qui présente aussi la méthode d'analyse de controverses utilisée pour l'étude "IA travail et emploi"



> Que peut amener l'IA à notre société et à l'être humain, quelles en sont les potentialités et les dangers ? Il n'est pas simple de répondre par oui ou non à des questions que pourtant tout le monde se pose, par exemple l'IA va-t-elle faire disparaitre mon emploi ? L'analyse fait clairement apparaître les besoins en matière d'information, de discussion et de négociation sur cette réalité que sont les SIA dans les entreprises et dans l'ensemble des collectifs de travail " Jean-Marie Truffat



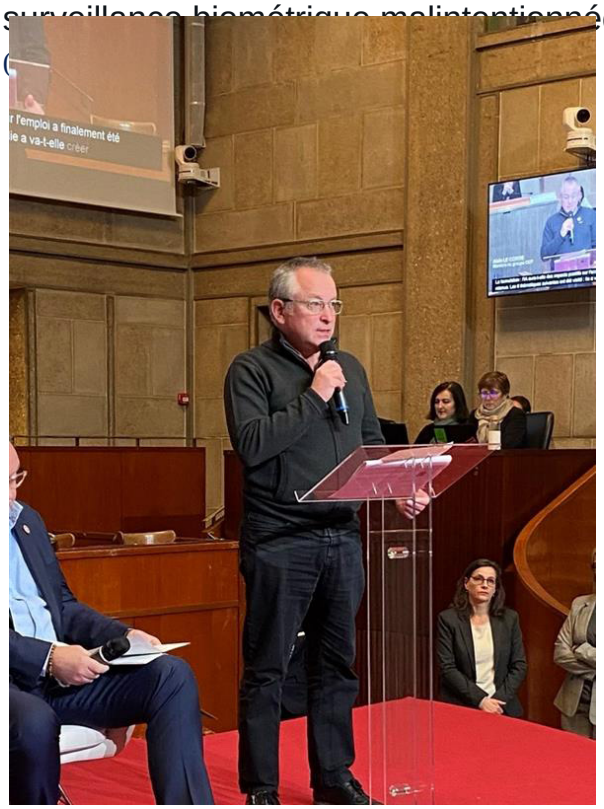
Question n°1 : L’IA va-t-elle augmenter les inégalités au travail ?

" Le développement et l’utilisation de l’IA doivent être impérativement encadrés. Ils doivent faire l’objet de choix politiques, juridiques et de société associant l’ensemble des acteurs. Pour des systèmes d’IA (SIA) équitables et impartiaux au service de la société, il faut assurer le contrôle régulier afin de prévenir et corriger les biais algorithmiques. " Christelle Caillet (CFDT)



Question n°2 : L’IA est-elle un progrès pour l’organisations des conditions de travail et la santé au travail ?

" Les risques et de nouveaux services de prévention sont peu documentés, les risques d’épuisement cognitif et de surcharge mentale sont bien présents de même que la surveillance biométrique malintentionnée & l’utilisation des données de santé ". Anne Chatain



Question n°3 : L’IA aura-t-elle des impacts positifs sur l’emploi ?

" Il faut sortir des réponses binaires sur les impacts de l’IA car sa mise en place est déjà très large dans le monde du travail. Un des constats de l’analyse de controverse est que le processus IA contribue à l’aggravation de la dépendance entre les sous-traitants et leurs donneurs d’ordre " Alain Le Corre (CGT)

Les travaux prospectifs menés sur les effets de l'intelligence artificielle atteignent plusieurs limites : écarts importants sur les estimations du nombre d'emplois créés ou détruits, sur les CSP les plus touchées ou encore les gains de productivité attendus. Il est essentiel d'acter que les décisions prises aujourd'hui en matière d'emploi, de travail et de formation autant qu'en matière réglementaire détermineront l'impact qu'aura cette technologie tant pour les salariés que pour les employeurs.

Co-construire un nouveau dialogue social est indispensable

En amont à l'introduction de l'IA dans une structure, les salariés et les organisations syndicales doivent être intégrés aux réflexions et décisions. Améliorer les process de production, accompagner les salariés ne doivent pas masquer ce qui fait le cœur de l'activité de la structure et cela nécessite le débat sur la notion même du travail. L'analyse de controverses du CESE met en exergue **9 points d'attention**, porteurs de risques ou d'opportunités, qui constituent des thèmes nécessaires à un dialogue constructif entre les salariés, leurs représentants et les employeurs pour une implantation réussie d'un système d'intelligence artificielle (SIA).

Les points clés

le besoin de clarté sur la démarche de l'entreprise à tous les niveaux : il est important de se poser les bonnes questions et de prôner la transparence à l'introduction de l'IA dans tel service, tel métier, d'anticiper les impacts induits, d'éviter les nombreux biais amplifiés par l'usage de l'IA (genre, handicap, compétences…).

les conséquences sur le contenu des emplois : les compétences à remplacer, les nouvelles compétences à acquérir, la formation et l'accompagnement nécessaires ;

les conséquences sur l'organisation du travail et du temps de travail ;

le suivi de l'impact sur la santé physique et mentale (risque d'intensification) ;

les conditions de prévention des biais de l'IA (genre, handicap, âge, et tout type de stéréotype) car l'IA fonctionne à partir de données programmées par l'humain,

le partage de la valeur et des gains de productivité attendus (salaires, temps de travail …) ;

la protection des données des salariés, comme des entreprises (éviter la programmation externalisée)

l'impact environnemental ;

l'accès des entreprises (notamment TPE/PME) à cette technologie.

© - copyright CESE - Novembre 2026